

Cercle de silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 24 septembre 2024 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 18 septembre 2024 obtenues grâce à la CIMADE

Le secteur en chantier depuis l'incendie du 9 avril est réouvert et il y a de nouveau un secteur femme, vide pour l'instant .

Le problème des rétentions des personnes Algériennes persiste tant que la brouille diplomatique France-Algérie n'est pas résolue... mais surtout tant que les juges persisteront à enfermer ces personnes en sachant qu'elles ne pourront pas être extradées.

Un jeune homme, dont la minorité était évidente, à été retenu cinq jours après décision du juge...

Deux dates à retenir :

Dimanche 29 Septembre : Dans les communautés catholiques, c'est le jour de prière créé en 1914 par le pape, pour les migrants et les réfugiés : « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli » Matthieu 25,35

Mercredi 2 Octobre à 20h30, à la salle Satgé de Colomiers : Rencontre avec Jean-Marc Bernardini « Non-violence : un équipement pour le 21^{ème} Siècle » . Martin Luther King expliquait : « Seule la non-violence brise les réactions en chaîne du mal. »

Aya, 10 ans, enfermée à l'aéroport d'Orly ou comment la France viole les droits de l'enfant

Aya, une enfant de 10 ans, a été enfermée dans la zone d'attente à l'aéroport d'Orly le 30 août 2024 alors qu'elle rejoignait ses parents en France, après avoir fui son pays. Elle y est restée 6 jours,

maintenue dans des conditions traumatisantes. Après 4 jours dans ces conditions, le 3 septembre, le juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire de Créteil a prolongé l'enfermement d'Aya, qui a été présentée à la cour d'appel de Paris le 5 septembre.

Lors de cette audience, à laquelle ont assisté ses parents, Aya a exprimé son incompréhension de la situation, son seul souhait étant de rejoindre ses parents. Au moment de la suspension de l'audience, la mère d'Aya, enceinte de huit mois, a fait une crise d'angoisse puis un malaise. Malgré le chaos régnant dans la salle d'audience à ce moment-là, la magistrate a confirmé la prolongation de l'enfermement d'Aya en zone d'attente. La police aux frontières a mis fin à la privation de liberté d'Aya le soir du 5 septembre.

Depuis plus de 20 ans, l'Anafé dénonce les conséquences désastreuses de l'enfermement des enfants dans les zones d'attente et martèle qu'il n'est jamais dans l'intérêt d'un enfant d'être enfermé. À l'instar d'autres organisations et autorités, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a dénoncé lui-aussi l'enfermement des enfants dans les zones d'attente dans le cadre de son 6^e examen périodique de la France, en juin 2023.

Si la loi du 26 janvier 2024, dite loi Darmanin, a mis fin à l'enfermement des mineurs accompagnés de leurs familles dans les centres de rétention, la France s'obstine à priver de liberté des enfants en zone d'attente. Et chaque année, des centaines d'enfants sont enfermés aux frontières françaises, en violation des conventions internationales.

L'Anafé demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin à l'enfermement des enfants en zone d'attente.

Plus de détails sur le site : <http://anafe.org/spip.php?article724>

En guise de conclusion, les consignes données par la Cimade avec son rapport annuel, nous semblent toujours d'actualité :

« Tenir bon, ensemble, l'un des leitmotifs de l'année. Œuvrer à rétablir les bases d'un débat public apaisé, lutter contre tout raccourci, contre toute contrevérité chaque fois qu'une actualité devient prétexte à surenchère haineuse et xénophobe, rappeler sans cesse qu'une démocratie se préserve et se grandit à travers le respect des règles de l'état de droit, de la dignité et des droits fondamentaux de toutes et tous. »

<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2024/07/Rapport-2023%E2%80%A2WEB.pdf>

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse